



Certificats de scolarité 2016/2017

publié le 16/09/2016

Descriptif :

Les certificats de scolarité vont être remis aux élèves (en 3 exemplaires). Aucun autre certificat ne sera délivré durant le cours de l'année scolaire, il est donc très vivement conseillé d'en faire une photocopie avant transmission aux différents organismes demandeurs.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.